



18, rue Oumayma Sayeh
Casablanca

محمد بنوكفة السبتي
خبير في الحسابات
مكلف لدى المحاكم

4, allée des roseaux
Casablanca

Aux **actionnaires** de la
Société **STOKVIS NORD AFRIQUE SA**
Lot 1711 ZI Ouled Saleh
Bouskoura

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

Exercice du « 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 »

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société STOKVIS NORD AFRIQUE, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires « ETIC » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de DH 298 602 440,78 dont un bénéfice net de DH 3 738 650,98 au titre de cet exercice. Ces états ont été arrêtés par le conseil d'administration le 11 mars 2020 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des

états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société STOKVIS NORD AFRIQUE au 31/12/2019 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion formulée ci-dessus, nous rappelons que certains titres de participation d'une valeur de KMAD 274 464 sont provisionnés dans les comptes de la Société à hauteur de KMAD 124 268. Le management considère que ce niveau de provision est suffisant, eu égard à la valorisation actuelle des participations et des perspectives de développement des sociétés en cause.

Vérifications et informations spécifiques :

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration, arrêté le 11 mars 2020, destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes.

Casablanca, le 20 Avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

El Jerari Audit & Conseil

El Jerari Audit & Conseil

11, Rue Ouardia Sayeh
Quartier Pêche - Casablanca
RC 58735 / Patrimo 35790787
IF 103072 / C.I.S.S 7400427

M. El Jerari

Associé

Cabinet MY SEBTI



M. Youssef SEBTI

M. Y. SEBTI
Expert - Comptable
Allée des Roseaux - Casablanca
022.39.63.22/93 - I.F. N° 40301702